

Reglement du jeu-concours

ARTICLE 1ER – ORGANISATION DU JEU

L'ALP (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre national des associations dont le siège social est situé au 14 place du 19 mars 1962 à Chatuzange-le-Goubet, organise du 25 mars 2024 au 17 avril 2024, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : Jeu-concours « Les Chemins de Chatu » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne ayant participé à la course 8, 15 ou 25 km des Chemins de Chatu Edition 2024.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant devra déposer entre le **lundi 25 mars 2024 et le samedi 30 mars 2024** son dossard de l'édition 2024 des Chemins de Chatu, dans l'urne prévue à cet effet située au magasin **Intersport** – Saint-Paul-lès-Romans. Le dossard fera office de bulletin de participation.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

14 gagnants seront tirés au sort.

Un tirage au sort par jour aura lieu entre le lundi 1^{er} avril et le dimanche 14 avril au magasin **Intersport** – Saint-Paul-lès-Romans

Chaque tirage au sort donnera lieu à un cadeau.

Les 2 paires de chaussure de sport HOKA constitueront les gros lots du jeu-concours et seront à gagner le 13 & 14 avril.

Les gagnants seront contactés dans les jours suivant le tirage au sort par téléphone, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'appel téléphonique d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le gagnant devra retirer son lot au magasin **Intersport** – Saint-Paul-lès-Romans sur présentation d'une pièce d'identité et en mains propres avant le 30 avril 2024.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

- 1 bon cadeau **Yoga** par Yoga with Emma. (Alixan)
- 2 sweats rétro collector **INTERSPORT**
- 2 doudounes légères et techniques **ODLO**
- 1 doudoune légère et technique **MILLET**
- 2 pantalons de running **NIKE**
- 5 paires de manchons de compression **BV SPORT**
- 2 paires de chaussures trail/running **HOKA**

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.